

ACTE DE CANDIDATURE
CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL
Discipline : Voile Légère – séries d'accès
SAISON SPORTIVE 2011 – 2012



SOMMAIRE

FONCTIONNEMENT DES CENTRES D'EXCELLENCE REGIONAUX

PRESENTATION, MODALITES DE DEMANDE D'INSCRIPTION

ANNEXES

- DOSSIER DE PRESENTATION DES CENTRES
- ACTE DE CANDIDATURE
- DOSSIER MEDICAL
- LETTRE DE MOTIVATION
- RENSEIGNEMENTS SPORTIFS
- AVIS DU PRESIDENT DE CLUB
- AVIS DE L'ENTRAINEUR

LES CENTRES D'EXCELLENCE REGIONAUX

PRESENTATION

L'un des objectifs fixés aux Centres d'Excellence Régionaux (CER) est d'offrir aux sportifs, une permanence d'entraînement en vue de préparer les échéances nationales (Championnat de France) et internationales jeunes annuelles (Championnat d'Europe et du Monde jeune et Monde ISAF Jeune).

Pour atteindre cet objectif principal, les CER favorisent auprès des sportifs les conditions du suivi de la scolarité et une poursuite aménagée de leurs études avec les meilleures chances d'obtenir leurs diplômes, tout en permettant l'organisation d'un entraînement adapté à une pratique sportive de haut niveau et la participation aux compétitions majeures.

Les CER organisent l'entraînement, la préparation physique, ainsi que le suivi médical, la coordination et le suivi des études en convention avec des établissements scolaires.

Huit CER sont spécialisés en voile légère. Ils sont implantés à **WIMEREUX, LE HAVRE, BREST, PAYS DE LA LOIRE (La Baule), LA ROCHELLE, MAUGUIO CARNON, MARSEILLE et ANTIBES.**

Ils accueillent les sportifs des clubs FFVoile :

- Faisant acte de candidature et sélectionnés lors de la journée de recrutement,
- Issus du dispositif de détection de la FFVoile,
- Des espoirs potentiels intégrés au dispositif « Bleuets » (15-18 ans préparant le Mondial Junior ISAF et les épreuves de références internationales jeunes).

En voile légère les séries autorisées en CER (appelées séries d'accès) sont celles du Mondial Junior ISAF : LASER Radial, RSX 8.5 (période de transition pour la Bic 293), SL 16/HC 16, 420, 29er.

De manière exceptionnelle, le DTN, après consultation du projet sportif et pour une année, peut autoriser l'intégration sur séries olympiques dite de formation : LASER Standard, 470, RSX 9.5.

Les Centres d'Excellence Régionaux sont des plates-formes techniques dotées :

- de moyens humains :
 - Entraîneurs spécialisés,
 - Médecins - Kinés - Préparateurs physiques.
- de moyens logistiques spécialisés :
 - Bateaux entraîneurs adaptés,
 - Matériel pédagogique : vidéo - photo – etc.,
 - Infrastructures spécifiques ou pouvant être rattachés à un Club FFVoile,
- de moyens financiers provenant de l'Etat, des collectivités publiques, de partenaires et de la participation des coureurs.

MISSIONS DES CENTRES D'EXCELLENCE REGIONAUX

- Mettre en œuvre le programme annuel d'entraînement avoisinant **les 110 jours** annuels de navigation. Il comprend :
 - Les entraînements spécifiques du centre (en semaine),
 - Des entraînements le week-end en alternance en club et/ou en centre
 - Des stages inter-clubs durant les vacances scolaires,
 - Des compétitions locales à nationales permettant de valider les acquis de l'entraînement.
- Mettre en place la préparation physique de chaque sportif inscrit au centre avec le concours des entraîneurs de la série concernée,
- Participer, en coordination avec les entraîneurs référents du Dispositif « Bleuets » et du Groupe France Espoirs,

- A participer aux grandes épreuves de références nationales et internationales
- A Participer aux différents stages nationaux regroupant les familles de pratique, les Espoirs de 15 ans et les Champions de France
- Assurer le suivi médical de chaque sportif (Surveillance Médicale Réglementaire – SMR)
- Favoriser les aménagements d'études.

MODALITES DE DEMANDE D'ACTE DE CANDIDATURE

Pour cette année, les dates de recrutement sont laissées libres à chaque CER, voir page annexe.

Phase 1 :

- **Partie 1** : le dossier de candidature renseigné, doit parvenir au CER de votre choix
- **Partie 2** : le dossier médical.
 - 1/ **Pour les sportifs *inscrits*** sur les listes de Haut Niveau ou Espoirs en 2011 :
 - Etre à jour au 1^{er} avril 2011 des examens de la « Surveillance Médicale Réglementaire – SMR ».
 - 2/ **Pour les sportifs *non inscrits*** sur les listes de Haut Niveau ou Espoirs, réaliser l'examen clinique complet (partie réduite de la Surveillance Médicale Réglementaire – SMR)
 - **le dossier joint doit être retourné au médecin du CER de votre choix**

Phase 2 : présélection des dossiers de candidature par la commission régionale de recrutement (validé par le Directeur Technique National). Elle permet une harmonisation du recrutement et une orientation des candidats en fonction de leur projet sportif et de formation.

Phase 3 : les candidats présélectionnés sont convoqués sur le lieu du CER sélectionné, pour une évaluation portant sur :

- Le niveau sportif,
- Des tests physiques,
- Un entretien sur le projet du sportif.

Calendrier 2011

Période 1 (voir fiche annexe) : Remplir les documents suivants qui doivent être reçus au CER de votre choix :

- La fiche « Acte de candidature »
- La fiche « Lettre de motivation »
- La fiche « Renseignements sportifs »
- La fiche « Avis du Président de club »
- La fiche « Avis de l'entraîneur »
- La fiche « Médical » - retourner l'ensemble des pièces au médecin du CER de votre choix

Période 2 (voir fiche annexe) : Convocation des présélectionnés au CER pour évaluation (selon votre choix)

15 juin : Publication de la sélection finale par CER validée par la Direction Technique Nationale.

7 septembre minuit : Date limite d'inscription sur les Listes de Haut Niveau et Espoirs.
Pour les sportifs retenus dans les CER, avoir réalisé les examens médicaux complémentaires dans le cadre de la « Surveillance Médicale Réglementaire » (examens 1 à 5)

23 septembre : Publication officielle des sportifs inscrits dans les CER pour la saison sportive 2012

Il vous appartient de vous adresser au responsable des CER pour obtenir des renseignements complémentaires et les modalités de fonctionnement spécifiques à chaque CER, en particulier pour ce qui concerne la formation scolaire et les possibilités d'internat.

Fiche « CONTACTS »

Vous trouverez les coordonnées et tous renseignements complémentaires des CER sur Internet et sur le site de la FFVoile : www.ffvoile.fr (rubrique Haut Niveau).

FFVoile

Département Haut Niveau – Parcours d'Excellence Sportive

17 rue Henri Bocquillon

75015 PARIS

Tél : 01 40 60 37 55, 01 40 60 37 09

Contacts : Marc LAURENT, Loïc BILLON, Isabelle ALEXANDRE (assistante DT)

CER Wimereux-Boulogne :

Discipline : Dériveur Solitaire, Windsurf

Responsable : Jean-Philippe Ballet-Baz - Courriel : jp.balletbaz@ffvoile.fr

CER Le Havre :

Discipline : Dériveur Solitaire, Dériveur Double

Responsable : Cédric Château - Courriel : cedchateau@gmail.com

CER Brest : espace Adonnante 45 rue des Orques 29200 BREST

Discipline : Dériveur Double, Dériveur Solitaire, Windsurf

Tel : 02 98 02 80 41/06 20 01 88 57

Responsable : Yann Diverres - Courriel : yann@voile-bretagne.com

CER Pays de la Loire : 12 avenue de Tréméac, 44500 La Baule

Discipline : Dériveur Double, Windsurf

Tél : 06 07 05 59 25

Responsable : Fabrice Jaunet - Courriel : fabrice.jaunet@voilepaysdelaloire.com

CER La Rochelle : Môle central des minimes, avenue de la capitainerie, 17000 La Rochelle.

Discipline : Dériveur Double, Dériveur Solitaire, Windsurf

Tel : 05 46 44 74 75

Responsable : Philippe Boudgourd - Courriel : philippe.boudgourd@ffvoile.fr

CER Mauquio Carnon :

Discipline : Dériveur Double, Windsurf

Responsable : Fabien Cadet - Courriel : cadetfab@yahoo.fr

CER Marseille : 6 Promenade G Pompidou, 13008 Marseille

Discipline : Dériveur Solitaire, Windsurf

Responsable : Thierry Lethot - Courriel : th.letot@wanadoo.fr

CER Antibes :

Discipline : Dériveur Solitaire, Dériveur Double

Responsable : Richard Deméo - Courriel : rdemeo@wanadoo.fr